

**FICHE DE PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE
CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE (REC. SSIAP3)**

TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 100%

PUBLIC

Tout détenteur d'un SSIAP3 ou équivalent ou d'un ERP3 ou IGH3, en cours de validité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de maintenir et de mettre à jour ses connaissances théoriques et pratiques lui permettant de manager et de gérer un service de sécurité incendie.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avoir le SSIAP3 ou équivalent ou ERP3 ou IGH3... et n'avoir pas dépassé sa date de fin de validité triennale.
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité).

ANIMATION PEDAGOGIQUE

- Intervenants avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION
- Ou experts reconnus dans le domaine de compétence à traiter.

DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

DUREE DE LA FORMATION

03 jours (21 heures) hors temps de pause et de déplacement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 12 maximum

CONTENU DE LA FORMATION

✓ **SEQUENCE 1 : REGLEMENTATION**

04H00

Règlement de sécurité dans les ERP :

- dispositions générales, dispositions particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

✓ **SEQUENCE 2 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PENAL**

02H00

- La délégation de pouvoir, de signature,
- La responsabilité civile et pénale
- Le délit de mise en danger d'autrui

✓ **SEQUENCE 3 : FONCTION MAINTENANCE**

02H00

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Contextes d'obligations réglementaires

Aspects juridiques :

- les contrats avec obligation de moyens
- les contrats avec obligation de résultat

Différents types de contrats :

- le contrat de types "prédictifs"
- le contrat de types "préventifs"
- le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"

Normalisation

✓ **SEQUENCE 4 : ETUDE DE CAS**

03H00

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 06 24 86 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- Rappel de la méthode
- Lecture de plan
- ✓ **SEQUENCE 5 : L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES** **02H00**
 Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.
 Les dispositions réglementaires :
 - Les commissions accessibilité
 - Les exigences réglementaires générales
 - Les exigences dimensionnelles et qualitatives
 - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
 - Visite, réception par commission d'accessibilité
 - Analyse critique et retours d'expérience
- ✓ **SEQUENCE 6 : ANALYSE DES RISQUES** **04H00**
 Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents Corporels.
 Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux
 - Evaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
 - Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel)
 - Le plan de prévention (rappel)
 - Evaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
- ✓ **SEQUENCE 7 : MOYENS DE SECOURS** **02H00**
 Evolution des textes réglementaires

ORGANISATION

Nos formations de SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

CERTIFICATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Feuille de présence
- Délivrance d'une attestation de fin de formation au stagiaire.
- Remise d'un questionnaire de satisfaction au stagiaire à la fin de la formation...
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP3 au stagiaire.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02

- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9).

COÛT DE LA FORMATION

(nous consulter)

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

- **CONTACTS :**
 - **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
 - **Portable** : 07 61 73 20 10

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

- **CONTACTS :**
 - **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
 - **Portable** : 07 61 73 20 10



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

AUTORISATION D'EXERCER :

Agrément délivré par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris sous le numéro : **0034/2018**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité :** 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email :** contact@ifps-formation.fr - **Portable :** 06 24 86 20 10 - **Tél :** 01 46 31 46 02 - **Fax :** 09 63 65 46 02